



LEFMI

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE, FINANCE,
MANAGEMENT ET INNOVATION
UR : 4286

Le Franc Djibouti : la naissance d'une monnaie libre et stable

Moustapha AMAN, Université de Picardie Jules Verne
Economiste et Expert en Currency Board
Auteur de plusieurs articles et ouvrages scientifiques



Currency Board
(caisse d'émission) à Djibouti
Quelles implications économiques ?

L'Harmattan



THE INFORMAL SYSTEM OF REMITTANCES AND CURRENCY BOARD: COMPLEMENTARITY OR ANTAGONISM?
THE CASE OF HAWALA TRANSFERS IN DJIBOUTI

Moustapha AMAN¹, Nikolay Nenovsky² and Ismaël Mouahid³

Abstract

We propose an empirical study analyzing the link between monetary regime (Currency Board) and informal monetary practices (hawala transfers) in Djibouti. The analytical and empirical results both from monetary accounting and econometric simulations, particularly from different tests for cointegration between the balance of payments, reserve money, and hawala transfers for the period 2002-2011, show that informal practices develop in harmony with the highly rigid monetary regime. The interaction of formal and informal sector provides a macro-monetary balance and stability, thereby perpetuating the regime of Currency Board.

Key words: Currency Board, automatic mechanism, hawala, liquidity.

JEL: C01, E41, F34.

25 MARS 1949

UNE MONNAIE D'OR A DJIBOUTI

Le gouvernement vient de doter réglementations qui s'appliquent à la Côte des Somalis d'un nouveau régime monétaire. Il n'a pas fallu pour cela moins de trois décrets et deux arrêtés, accompagnés d'un avis de l'Office des Changes. Le tout a paru le 20 mars au Journal officiel et, dès le jour même, la réforme entrait en application. Admirez cette célérité dans la complication. Désormais, la monnaie des Somalis sera le « franc de Djibouti », monnaie or, dont la valeur est définie par un poids de 0,414507 gr. d'or fin pour 100 francs de Djibouti, ce qui correspond à une parité fixe de 214,392 francs de Djibouti pour un dollar. Cette parité est acceptée par le Fonds monétaire international étant celle du franc français, les deux francs ont donc officiellement la même valeur, et c'est sur cette base que le Fonds de stabilisation appliquera le change officiel des deux monnaies. Mais comme le franc de Djibouti sera

aux échanges de la zone franc avec les pays étrangers, et les transferts financiers, qui seront libres de Djibouti vers la zone franc, seront astreints aux règles de l'Office des Changes en sens inverse. Etant donné que la Somalie entretient surtout des échanges avec la métropole, il s'agit pour elle d'une liberté de change très relative. Mais on espère que ce déplacement de la barrière monétaire aura pour conséquence un développement de son trafic avec les autres pays. L'expérience sera intéressante à suivre. C'est la première que tente le gouvernement dans le sens d'une levée du contrôle des changes et, si exige que soit la parcelle de l'Union Française à laquelle elle s'applique, il faut la saluer comme un tout petit pas vers la liberté des changes.

R.C.

UNE NOUVELLE MONNAIE-OR LE FRANC DE DJIBOUTI

Un nouveau franc-or est né. Il est défini par un certain poids d'or. Et, qui plus est, il est librement convertible en dollars des Etats-Unis sans limitation, sans justification aucune et ce, sur la base d'une parité fixe qui résulte de sa définition en or.

Cet événement ne s'est malheureusement pas passé en France, mais en Côte française des Somalis. Il est consigné à la presse que la France a accordé depuis le 1^{er} janvier 1949, à cette possession d'acquiescer, ou plutôt, en fait, de décider la création d'un franc de Djibouti et l'abolition de tout contrôle des changes. Que vaut ce nouveau franc? En chiffres ronds la 21^e partie d'un dollar américain. Celles-ci sont définies par 489,67 milligrammes d'or, 100 francs de Djibouti équivalent donc à 414,40 milligrammes d'or. Ce qui est toujours la définition officielle du franc français, mais ne correspond plus à la de-

monnaie. La Côte française des Somalis possédait d'une monnaie qui en fait une sorte de pays étranger par rapport à la métropole. Cette situation est justifiée officiellement par la position géographique de Djibouti, ses liens avec le pays étranger et le caractère de ses échanges, toutes choses qui justifient, il y a quelques mois, déjà, les invocations lors de la création d'un port franc destiné à faciliter l'essor économique de cette région de l'Union Française.

Quelle que soit la présence d'un tel régime, sous quelque nom qu'il s'agit d'un précédent regrettable, nous le disons. Le régime monétaire peut seulement conduire au renforcement de tout, mais que nous l'annonçons, cela explique, tel même le 30 octobre dernier à propos de la politique des francs coloniaux. Et si demain le Maroc, comme en a déjà manifesté le désir, demande que son franc soit émis

monnaie, la Côte française des Somalis possédait d'une monnaie qui en fait une sorte de pays étranger par rapport à la métropole. Cette situation est justifiée officiellement par la position géographique de Djibouti, ses liens avec le pays étranger et le caractère de ses échanges, toutes choses qui justifient, il y a quelques mois, déjà, les invocations lors de la création d'un port franc destiné à faciliter l'essor économique de cette région de l'Union Française.

Quelle que soit la présence d'un tel régime, sous quelque nom qu'il s'agit d'un précédent regrettable, nous le disons. Le régime monétaire peut seulement conduire au renforcement de tout, mais que nous l'annonçons, cela explique, tel même le 30 octobre dernier à propos de la politique des francs coloniaux. Et si demain le Maroc, comme en a déjà manifesté le désir, demande que son franc soit émis

I — AGENCE ECONOMIQUE

CREATION D'UNE MONNAIE FORTE A DJIBOUTI

Le Conseil des Ministres a été saisi hier d'un projet aux termes duquel une monnaie forte — sans doute rattachée à l'or par l'entremise du dollar — serait créée pour la Côte française des Somalis, en vue d'assurer au port de Djibouti, sur le plan monétaire, les pleines possibilités de développement que les perfectionnements techniques, d'une part, et l'institution d'une zone franche en matière douanière d'autre part (voir Feuilles des 8 janvier et 15 février), ont eu déjà pour objet de lui procurer.

L'émission de la nouvelle monnaie serait faite par les soins du Trésor. Elle ne comporterait cependant pas de modifications à la circulation monétaire actuelle, les billets locaux existants restant valables sur la base des nouvelles parités qui leur seront attribuées. Il serait toutefois prévu l'émission de

Fêtons notre fierté



Influence mutuelle

Fêtons notre force

Middle East & Africa | Djibouti

The superpowers' playground

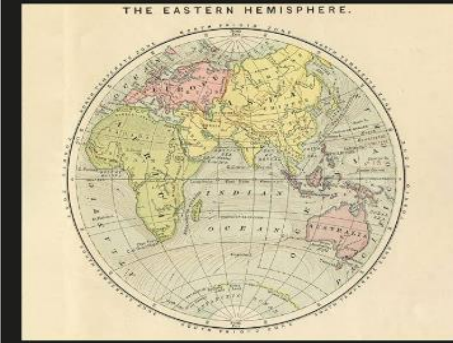
Everyone wants a piece of Djibouti. It's all about the bases



The Superpowers' Playground

Djibouti and Geopolitics of the Indo-Pacific in the 21st Century

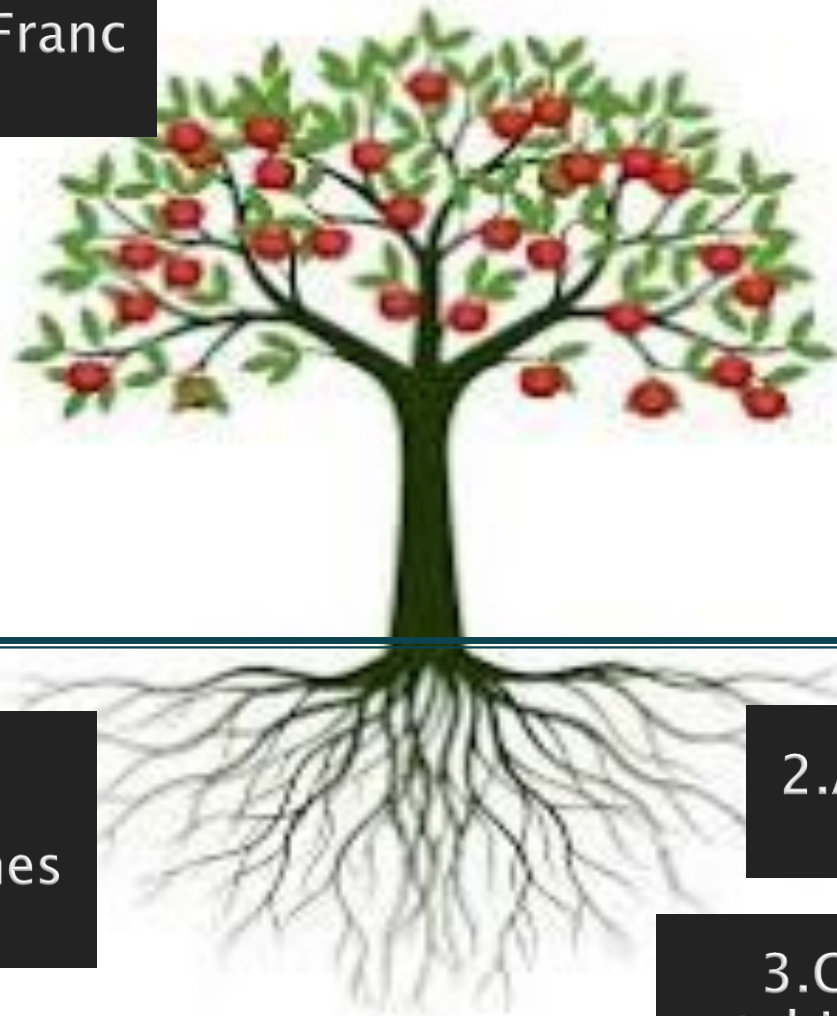
Sankalp Gurjar



Djibouti

la diplomatie de géant
d'un petit État

4. Longévité du Franc



1. Création du franc: ses origines

2. Ancrage au dollar

3. Garantie de la stabilité et la liberté du Franc de Djibouti

1.Origines

»» Création du franc de Djibouti

1.Origines: monnaies dans Empire/Union français (e)

ZONE FRANC par l'empire français

Création de la zone franc
septembre 1939

Après la seconde guerre,
consolidation de la zone franc

Jusqu'au 25 décembre 1945, il n'existait dans l'empire français que trois monnaies : la piastre indochinoise; la roupie des Indes françaises, et le franc métropolitain dans tous les autres territoires.

26 décembre 1945, il existait cinq unités monétaires : la piastre indochinoise; la roupie; le franc métropolitain; le franc CFA; le franc CFP;

EMPIRE FRANCAIS devient l'UNION FRANCAISE (oct. 1946)

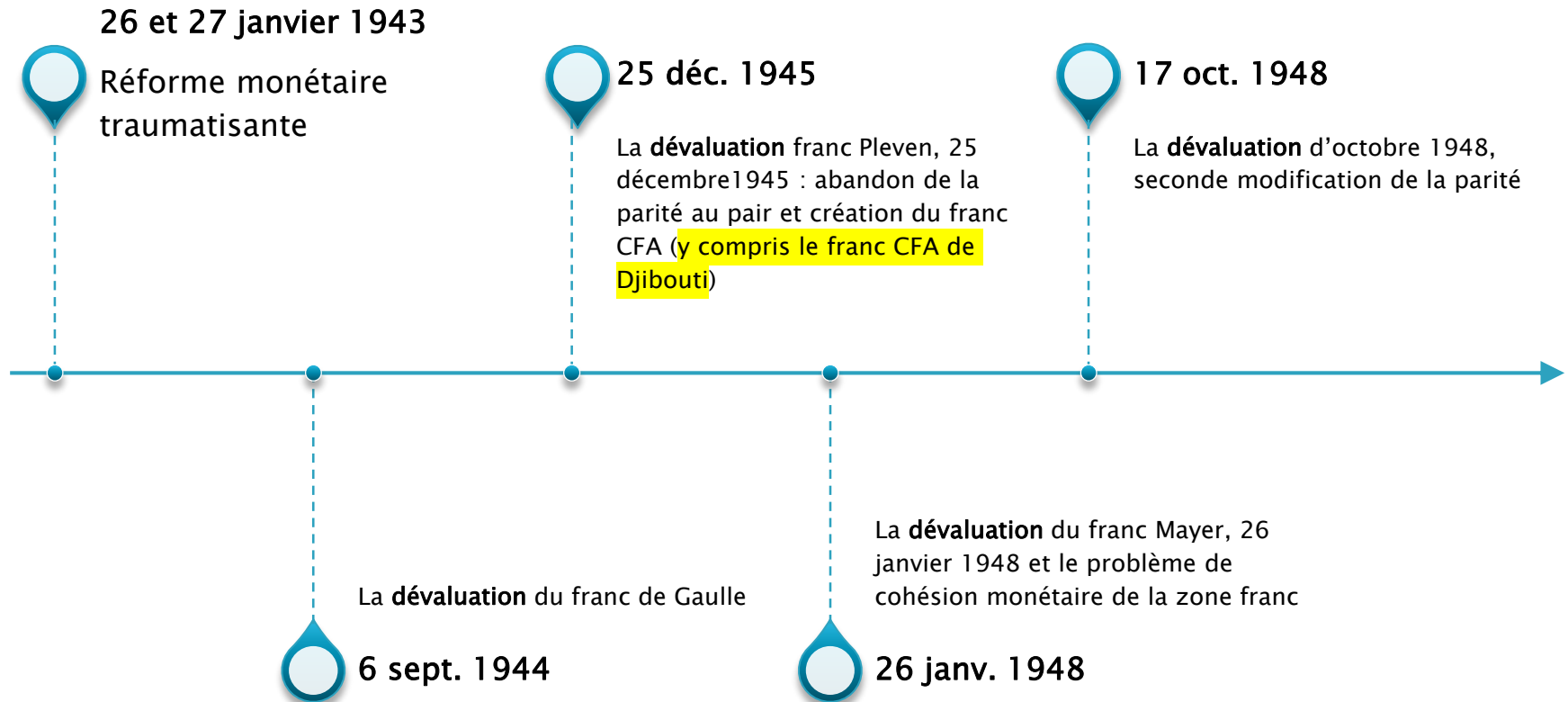
Cinq monnaies de la zone franc

+

Mars 1949, création du franc de Djibouti hors zone franc

1. Origines: raisons de la sortie de Djibouti de la zone Franc

1. La perte de confiance dans le franc à Djibouti suite à la réforme monétaire de 1943



Les témoignages extraits des notes, lettres et rapports en 1947

• *Personne n'en veut et chacun cherche à l'échanger frauduleusement contre la monnaie de l'un des pays voisins*

« Avant la guerre, le poisson était évidemment très abondant à Djibouti, la mer rouge est particulièrement poissonneuse. Aujourd'hui, on trouve du poisson avec une certaine difficulté car les pêcheurs préfèrent vendre le produit de leur pêche dans les pays voisins, afin de recevoir en échange une monnaie appréciée ».

La main d'œuvre capable que l'on puisse avoir en CFS était constitué par les Arabes qui venaient du Yémen. Mais ils ne désiraient plus faire des économies en francs. Il a été ainsi nécessaire de leur verser les 2 / 3 de leur salaire en devises notamment en roupies, librement exportables [...] Leur manque de confiance est tel qu'ils exigeaient même de toucher immédiatement ces monnaies. Dans ces conditions il était évident que la souveraineté monétaire de la France tendait à devenir un vain mot.

1. Origines: raisons de la sortie de Djibouti de la zone Franc

2. Réforme douanière : transformation du territoire de Djibouti en un "territoire franc"

LES ÉCHOS
N° 2.096 (Echos de l'Exportation) 41^e ANNÉE
VENDREDI 11 MARS 1949

Direction :
Robert et Emile SERVAN SCHREIBER
Périodicité : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Journée continue de 9 à 17 heures
(Samedi jusqu'à midi)
(Permanence, rédaction et S. E. jusqu'à 18 h.)
Rédaction, abonnements, publicité,
petites annonces et Courrier des Echos et S. E.
37, Champs-Élysées, Paris (8^e)
Pour les S. E. : visites et consultations
123, Champs-Élysées, Paris (8^e)
Adresse télégraph. comm. : Lesecos Paris
Changement d'adresse : 30 francs

Téléph. commun aux Echos et au S. E. BAL 19-68 (11 lig. gr.) ; ELY 43-52
Chèques postaux : 4197-27, Paris. Abonnement annuel : 2.000 francs.

Un régime défavorable aux exportations françaises

Une nouvelle zone franche : la Côte française des Somalis

Le Conseil privé de la Côte française des Somalis a adopté, le 27 décembre 1948, une délibération tendant à constituer ce territoire en zone franche, à compter du 1^{er} janvier 1949. Un arrêté du 27 décembre 1948 du gouverneur de la Côte a rendu cette délibération exécutoire.

Le projet visant à créer une zone franche en Côte française des Somalis était assez ancien. Il était, en effet, apparu depuis longtemps que ce territoire et spécialement le port de Djibouti étaient géographiquement bien placés pour per-

malis en zone franche entraîne la suppression pure et simple du tarif douanier et de la réglementation douanière. Depuis le 1^{er} janvier 1949, les marchandises de toute origine et de toute provenance ne sont soumises, à l'entrée, à la sortie, au transit et à la circulation, à d'autres restrictions que celles résultant d'engagements internationaux, de mesures d'ordre public ou conservatoires. Ce régime nouveau est donc extrêmement libéral, tandis que dans le régime antérieur, les marchandises exportées vers la Côte française des Somalis n'étaient soumises à aucune autorisation et à la sortie de la métropole. Le système est aujourd'hui inversé. Un avis du 12 janvier 1949, confirmé et complété par un avis publié au « Journal officiel » du 13 février 1949, a, en effet, prévu que toutes les marchandises exportées de la métropole ou des territoires de l'Union française vers la Côte française des Somalis

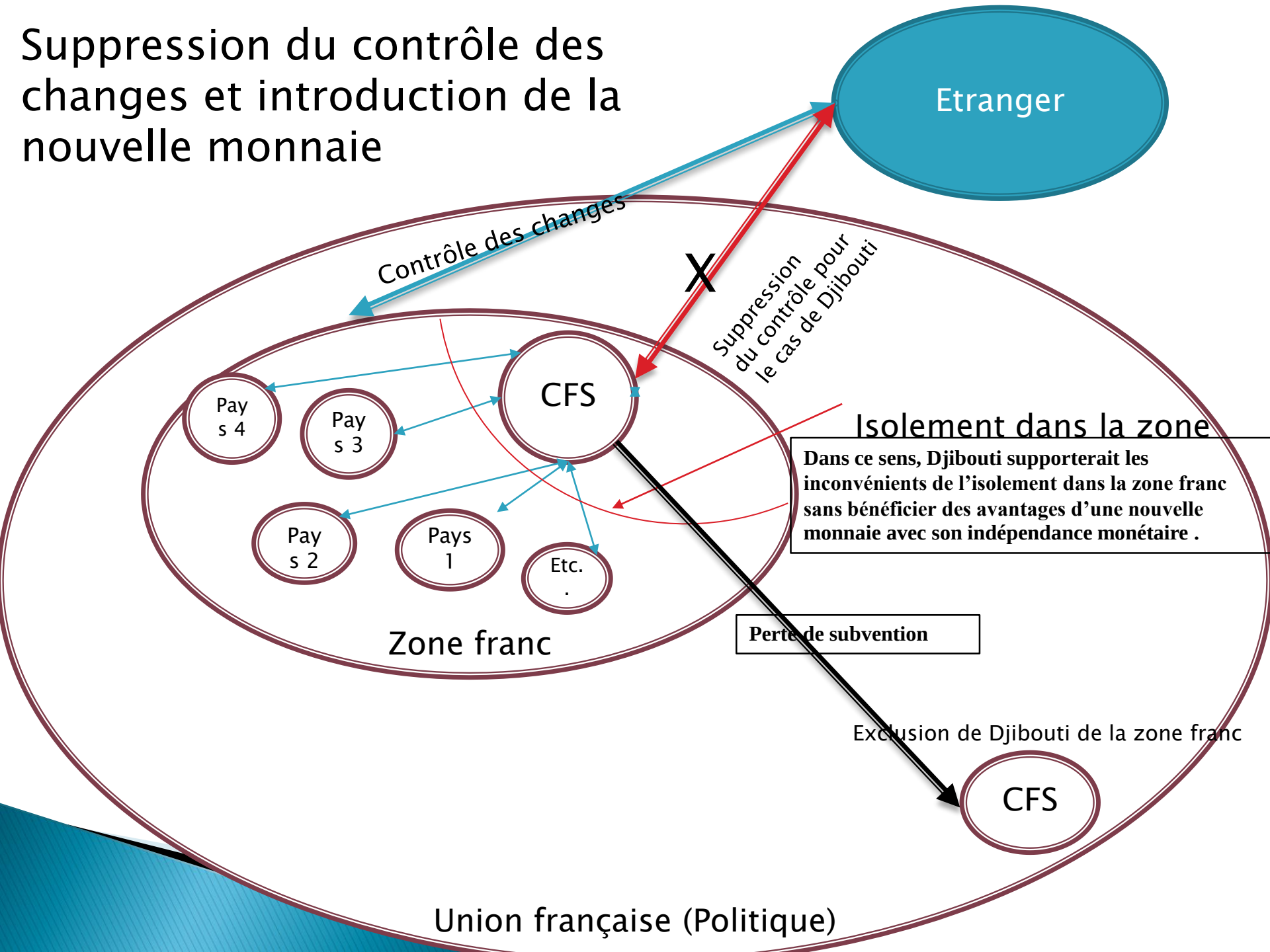
de la licence, réquent plus rigoure est applicable a vers l'étranger ? atteindre en soum exportations vers contrôle des minis On ne peut raison que ces ministères ces exportations du territoire même Somalis, à l'exclu pour la réexporta stitution d'une zor cisément pour ob. S'agit-il unique faire aux nécessi des changes ? Les tion de la Côte de réglées en francs C curant, par consé vises, veut-on cont ment ces opératio voir prendre des ga de l'exportateur po marchandises sera vers l'étranger ? Quoi qu'il en so ce contrôle sévère tie de la métropo à défavoriser la Fra à ceux de ses con gers qui seront aussi, par le comm tation à partir de que, sur le territè franche, des conditi

A PARAÎTRE FIN MARS
Recueil des lois, décrets et avis concernant
LIÉGÈRE DES CHANGES



Le gouvernement aspirait à faciliter le libre transit du commerce de l'Éthiopie en transformant la CFS en un "territoire franc". Cette transformation impliquait la suppression du contrôle des changes.

Suppression du contrôle des changes et introduction de la nouvelle monnaie



Franc Djibouti: la double définition

Dès octobre 1947, il a été nécessaire de poser quelques principes pouvant servir de bases aux études à entreprendre, on rappelle ici les deux principales :

- ▶ La valeur de la nouvelle monnaie de la CFS devait être indépendante, non seulement du franc mais encore de toute autre monnaie étrangère ; elle ne saurait être fondée que sur **un certain poids d'or**.
- ▶ Pour autant, il n'était pas souhaitable d'assurer aux porteurs de la nouvelle monnaie la possibilité de convertir leurs billets en or ; mais il était, par contre, nécessaire de leur permettre de les convertir librement en devises, sous certaines réserves destinées à éviter que Djibouti ne devienne à bref délai le réservoir de toutes les monnaies faibles du monde.



- Nouvelle Monnaie fondée sur l'or et librement convertible
- Quelle devise choisir?



La roupie de Djibouti ou rattachement à la roupie d'Aden



Monnaie–Argent ou thaler de Djibouti



Monnaie–or (Gold standard)



Monnaie locale échangeable sans limitation de quantité
contre livres sterling



Monnaie locale échangeable sans limitation de quantité
contre Dollars des Etats–Unis (Gold exchange standard)

► Les points de vue de grandes figures

De Largentaye, 30 novembre 1948

« En dotant Djibouti d'une monnaie semblable à celle d'Aden, nous aurions sans doute mis les deux places sur le même pied, mais n'aurions pas suscité chez les commerçants britanniques la crainte de voir une meilleure monnaie détourner vers Djibouti le commerce d'Aden. Les réactions anglaises eussent sans doute été moins vives. La banque d'Angleterre eût d'autre part éprouvé plus de difficulté à justifier d'un point de vue technique une réglementation étroite des opérations traitées à l'aide des comptes sterling ouverts à des résidents de Djibouti.

Antonin Besse, richissime armateur et homme d'affaires, 3 janvier 1949

« La base sterling eût été préférable à tous points de vue, plus facile d'abord car la somme immobilisée eût pu être très faible, la banque pouvant sans faire appel au gouvernement se charger des opérations de change, plus facile aussi car le dollar éthiopien, basé sur le sterling, est aujourd'hui une monnaie connue des indigènes et acceptée par eux sans discussion ; plus facile encore pour les transactions avec l'étranger, surtout avec les Indes où vont en grande partie les céréales en provenance d'Éthiopie »

Guillaume Guindeg, 21 avril 1948

Couverture en francs, convertibles à vue en livres sterling, avec garantie de change (selon un système un peu analogue à l'ancien système syro-libanais). La France pourra payer en francs ses dépenses, au lieu d'avoir à acheter pour cela la livre sterling.

Dossier était plutôt difficile à défendre devant les Anglais.

Déficit chronique de la balance des paiements de la France avec la zone sterling

Réforme envisagée entraînait une situation analogue à celle qui aurait résulté de la cotation de la livre sur le **marché libre des changes de Paris**, en janvier 1948.

Rapports des techniciens, janvier 1948

Une nouvelle unité monétaire appelée « franc de Djibouti » garantie par une couverture en livres sterling et librement échangeable à un taux fixe contre la livre sterling et au cours du marché contre toutes les autres monnaies.

Pour le ministre des affaires étrangères, il suffirait d'obtenir l'accord de la trésorerie britannique, ce qui étant donné les intérêts communs de la France et de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient ne paraissait pas difficile à obtenir,

Refus de la solution sterling après des long débats politico-techniques

Hors de question de faire entrer dans la zone sterling un territoire sorti de la zone franc



Danger: aucune garanti contre une mesure qui serait susceptible de nuire au développement de la CFS.

Ancrage au dollar

»» Pourquoi le dollar comme monnaie de référence ?

Ancrage au dollar

Le franc Djibouti, le choix d'une monnaie libre

Suppression
du contrôle de
change

- Apparition d'un régime de **liberté complète**
- Recherche d'une devise librement convertible



Dollar
Comme devise
de
rattachement

- Devise libre (non soumise au régime de contrôle des changes)
- Rôle international
- Acceptée par les commerçants de la région pour leurs transactions

Ancrage au dollar

Une alliance franco-américaine renforce le choix du dollar

- ▶ La situation financière critique du gouvernement éthiopien l'oblige à solliciter l'octroi d'un crédit des États-Unis d'Amérique.
- ▶ Il était donc essentiel de placer Djibouti au cœur de cette nouvelle dynamique géopolitique en établissant une alliance stratégique avec les Américains.

- Drainer sur Djibouti le supplément de trafic escompté de la mise en valeur de l'Ethiopie par les américains
- Eviter la construction d'un chemin de fer aboutissant à Assab
- Possibilité d'une installation militaire américaine face à l'Union soviétique.
- Faciliter les négociations avec le FMI pour valider la réforme (contre les intérêts anglais).

Ancrage au dollar

Les négociations en arrière-plan avec le FMI

À travers le franc Djibouti se ferait la cotation de la livre par rapport au dollar à un taux différent du Cross rate officiel



Pour obtenir l'adhésion du FMI et rendre vaine l'opposition anglaise



Sur le principe de la réforme, les propositions des administrateurs directement intéressés étaient arrêtées à l'avance.

Anticiper les mécontentements des anglais

Engagement des négociations officieuses

Approbation du FMI le 18 mars 1949



Dans les conversations officieuses, il a été convenu que les représentants du FMI s'abstiendraient de mettre au courant leur collègue britannique (M.Tansey) tant que le FMI ne sera pas officiellement saisi.

Garantie de la stabilité et la liberté du Franc de Djibouti

?

»» Le franc Djibouti, une monnaie libre et stable maintenue dans un cadre de currency board

Solution : Currency Board



Couverture à 100% par des dollars (lutter contre l'inflation et garantir la soutenabilité du système)



Libre convertibilité dans une monnaie stable (garantie internationale)



Equilibre budgétaire pour se prémunir contre le risque d'inflation des francs de Djibouti par déficit du budget local

INTERDICTION DE FAIRE DES AVANCES AU TRESOR

Longévité du Franc

» 75 ans d'existence

Le franc de Djibouti perdure

Les principes du currency board

Depuis 1949,
suppression de
contrôle de change
et parfaite mobilité
des capitaux

Parité fixe avec le
dollar
 $1 \$ = 177,721 \text{ FDJ}$

Couverture à 100%
respectée

Dépolitisation de la
création monétaire
respectée

Pas de dépréciation
Extérieure

Faible inflation

Crédibilité
assurée

Attractivité des capitaux
étrangers

Abandon de la fonction
de prêteur en dernier
ressort



La création du franc dépend strictement d'une augmentation du montant des réserves de change.

Currency Board de Djibouti est viable sans prêteur en dernier ressort



Afflux des capitaux

Une seule banque lors de la création du franc et aujourd'hui combien de banques??



Une bonne qualité de couverture des dépôts bancaires (Les réserves de change sont trois fois plus importantes)



Du fait de cette couverture assurée, le secteur bancaire est stable et fonctionne même comme un *Currency Board*. « Les dépôts font les crédits ».

→ Cela donne une certaine spécificité à Djibouti : en cas de vente massive des francs Djibouti, le secteur bancaire ne serait pas à court de réserves.

→ La position nette en devises des banques commerciales qui limitent la nécessité d'une intervention discrétionnaire de la Banque centrale.

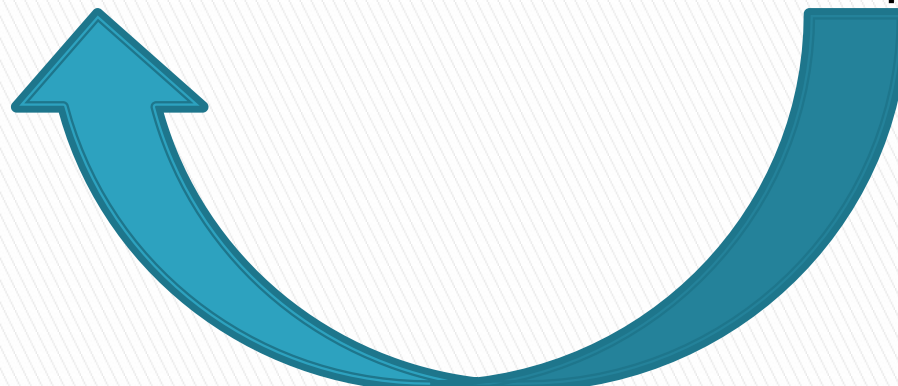
Banques commerciales

Les banques couvrent largement leurs passifs par des actifs liquides en devises



- ▶ Résilience des banques commerciales
 - Exemple du *currency board* irlandais: la capacité du *Currency Board* irlandais (1928– 1979) à mieux résister aux chocs était la résultante d'une élasticité additionnelle fournie par le poids plus important des actifs étrangers.

- ▶ La position en devises des banques commerciales à Djibouti est assujettie à des normes prudentielles qui exigent des banques qu'elles:
 - (i) couvrent leurs dépôts en devises avec un montant équivalent d'actif étranger liquide
 - (ii) maintiennent un certain niveau d'avoirs en devises par rapport aux dépôts libellés en FDJ



Flexibilisation le Currency Board de Djibouti

Assure les
fonctions
monétaires
uniquement :
opérations de
change
(couverture à
100%)

**Département de caisse
d'émission**

Vise à mobiliser
des ressources
financières pour
soutenir le
développement
économique à
travers le
financement

Département bancaire

Assurer les
fonctions
réglementaires de
l'Autorité
monétaire
Djiboutienne (supe
rvision bancaire,
Supervision et
surveillance des
investissements
etc.

**Département de
supervision**

Conclusions

- ▶ Une réforme douanière qui a exigé comme conséquence la suppression du contrôle des changes et donc l'introduction d'une nouvelle monnaie.
- ▶ Une expérience hors norme et unique : Laboratoire monétaire.
- ▶ Grâce à cette réforme, tous ont collaboré dans l'intérêt exclusif du territoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nos aïeux, nos dirigeants actuels et les acteurs économiques ont su le préserver
- ▶ L'autonomie monétaire avant l'indépendance politique
- ▶ Les perspectives: une nouvelle dynamique à dessiner pour fructifier davantage l'arbre avec la création de trois départements distincts : émission, bancaire et supervision.